

## Réunion du Comité Syndical du 21 Novembre 2017

### COMPTE RENDU ANALYTIQUE

*Date de la convocation : 10 Novembre 2017*

*Président de séance : Monsieur Gilles BENOIT (Commune de Saint-Eloy-de-Gy)*

*Secrétaire de séance : Monsieur Laurent RIVAUD (Commune de Foëcy)*

*Présents avec voix délibérative : M. GIROUARD (Allouis) ; M. NAUDET (Aubinges) ; M. ACOLAS (Avord) ; M. BAUDON (Baugy) ; M. CHALOPIN (Berry-Bouy) ; M. MESSEGUER (Bourges) ; M. POLICARD (Farges-en-Septaine) ; M. RIVAUD (Foëcy) ; M. POISSON (Fussy) ; Mme RASSION (La Chapelle-Saint-Ursin) ; M. LELOUP (Les Aix d'Angillon) ; M. DUPERAT (Marmagne) ; M. BLIAUT (Mehun-sur-Yèvre) ; M. BLAIN (Menetou-Salon) ; M. COUDRAT (Mery-es-Bois) ; M. RIPARD (Moulins-sur-Yèvre) ; Mme LESPAGNOL (Nohant-en-Gout) ; M. PARFAIT (Pigny) ; M. LETOURMY (Quantilly) ; M. DESROCHES (Rians) ; M. TELLIEZ (Saint-Doulchard) ; M. BENOIT (Saint-Eloy-de-Gy) ; M. BARON (Sainte-Solange) ; M. MACHADO (Saint-Georges-sur-Moulon) ; M. DESROCHES (Saint-Germain-du-Puy) ; M. DUTEIL (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme LEBLANC (Saint-Michel-de-Volangis) ; M. OZON (Saint-Palais) ; M. TERNIER (Vasselay) ; M. COSSON (Vignoux-sous-les-Aix) ; Mme TORCHY (Vignoux-sur-Barangeon) ; M. ROMAIN (Villequiers).*

*Présents sans voix délibérative : Mme TAILLANDIER (Menetou-Salon) ; M. LANZARONE (Nohant-en-Gout) ; M. RENARD (Sainte-Solange) ; M. PRUDENT (Saint-Germain-du-Puy) ; M. VAGNAT (Villequiers).*

*Absents excusés : M. TINAT (Bourges) ; M. BENARD (Fussy) ; M. TAUPIN (Marmagne) ; M. PASSE et M. VAN DER BEKEN (Montigny) ; M. MAROT et M. CLAVIER (Morogues) ; M. FABRE (Moulins-sur-Yèvre) ; Mme JAUBERT (Neuvy-sur-Barangeon) ; Mme PICARD et Mme BOURDOU (Parassy) ; Mme SAISSSELIN (Saint-Céols) ; M. LOURY (Saint-Martin-d'Auxigny) ; Mme MATHONNIERE (Saint-Michel-de-Volangis) ; Mme HOVASSE PRELY et Mme KAOUES (Vierzon).*

M. BENOIT, Président de séance, ouvre la séance en précisant que le quorum est atteint.

### - Désignation du secrétaire de séance

Comme pour toute séance, le conseil syndical a obligation de désigner, au début et pour toute la durée de la séance, un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, lesquelles consistent à rédiger le compte-rendu de ladite séance (Article L2121-15 du CGCT).

Monsieur Laurent RIVAUD (Commune de Foëcy) se propose et est désigné secrétaire de séance par l'organe délibérant.


### - Approbation du Compte-rendu

M. BENOIT demande si les délégués ont des remarques concernant le compte-rendu en date du 19 Septembre 2017 ; en l'absence de remarques, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

### - Information budgétaire 2018

Monsieur BENOIT laisse la parole à Madame SAINT-GENEST pour l'information budgétaire 2018.

Madame SAINT-GENEST indique la procédure jusqu'au vote du budget 2018 :



## INFORMATION BUDGET 2018

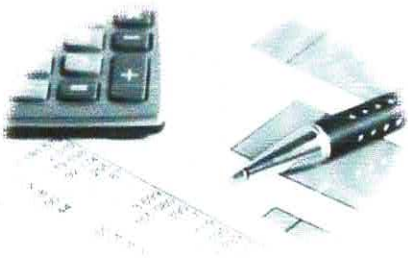
---

### Calendrier

<b>Août 2017</b>	<b>Réunion avec la Trésorerie</b> Travaux en fonctionnement sauf opérations ponctuelles et travaux d'urgence
<b>Novembre</b>	<b>CS = Orientations budgétaires 2018</b>
<b>06 décembre 2017</b>	<b>Réunion avec la Trésorerie</b>
<b>Janvier 2018</b>	<b>CS = Débat d'Orientation Budgétaire</b>
<b>Mars 2018</b>	<b>CS = Vote Budget Primitif 2018</b>

Dépenses		Recettes	
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Prévisions BP 2018	1 200 000 €	Prévisions BP 2018	1 200 000 €
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Prévisions BP 2018	70 000 €	Prévisions BP 2018	70 000 €



Elle précise que suite à une réunion en trésorerie en Août 2017, les travaux d'aménagements agricoles du Contrat Territorial (ABR, CLO) seront inscrits en section de fonctionnement dès 2018. Seulement les travaux d'urgence et les opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques resteront en investissement.

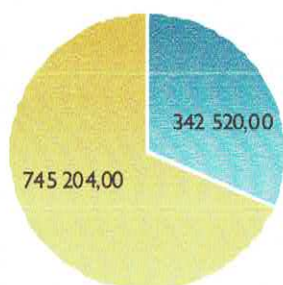


Madame SAINT-GENEST détaille la préparation du budget 2018 (en fonctionnement : dépenses/recettes et en investissement : dépenses/recettes) :



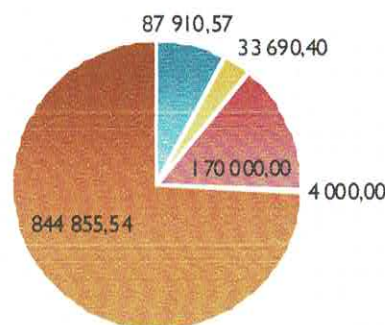
## FONCTIONNEMENT

### Dépenses



- Animation (salaires, indemnités, charges, stagiaire, local, voiture, assurances, fournitures, frais de missions, de réception, de télécommunications),...
- Travaux programme d'actions, Communication, études et indicateurs de suivi

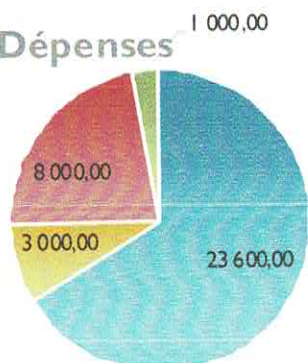
### Recettes



- Subvention de la Région Centre Val de Loire
- Subvention du Conseil Départemental
- Participation des Communautés de Communes
- Subvention Bourges Plus
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

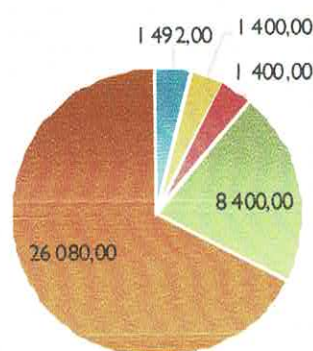
## INVESTISSEMENT

### Dépenses



- Travaux d'urgence et opérations ponctuelles de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques
- Matériel Informatique et Bureautique
- Matériel Technique
- Dépenses imprévues

### Recettes



- FCTVA
- Subvention de la Région Centre Val de Loire
- Subvention du Conseil Départemental
- Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Amortissements

Monsieur JOLIVET précise qu'il s'agit bien ici que d'une information budgétaire, cette information sera réexposée quasi-identiquement en début d'année 2018 sous la forme du Débat d'Orientation Budgétaire auprès d'éventuels nouveaux délégués désignés par les EPCI-FP dans le cadre de la transformation du SIVY en syndicat mixte.

Monsieur BLAIN (Commune de Menetou-Salon) s'interroge quant à la désignation des délégués du SIVY par les Communautés de Communes.

Messieurs BENOIT et JOLIVET précisent qu'en effet les Communautés de Communes devront désigner les délégués du SIVY (1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant / Commune) et qu'un point est prévu par rapport à la GEMAPI au cours de la réunion.

Monsieur DUPERAT exprime sa satisfaction pour la clarté de cette information budgétaire.

**- Création d'un poste de chargé de mission (délibération n° 24/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

Monsieur BENOIT précise que cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/2017 du 19/09/2017 en raison d'éléments manquants selon l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

**Projet de délibération n°24/2017**

**Création d'un poste de « chargé de mission » (Catégorie B – 1 an) à temps complet**

Le Président expose :

**Cette délibération annule et remplace la délibération n° 22/2017 du 19/09/2017.**

Considérant les retards accumulés ainsi qu'un surcroît de travail pour la cellule animation, lié à :

- un taux d'acceptations des interventions plus important que celui envisagé au démarrage du programme ;
- l'accroissement du degré d'ambition de plusieurs interventions ;
- l'augmentation des missions et compétences du syndicat (Prévention des inondations, commissions diverses, ...)

Afin de répondre à ces besoins, il est proposé de renforcer la cellule technique de la collectivité et de créer un poste de chargé(e) de mission ;

À ce titre, la personne recrutée sera, sous l'égide de l'équipe déjà en place, principalement chargée :

- de développer des projets de restauration des milieux aquatiques dans le cadre de programmes d'interventions (Contrat Territorial) ;
- de suivre les chantiers ;
- de suivre le territoire et l'accompagnement n- des interventions du syndicat ;
- d'accompagner et conseiller riverains et communes à travers leurs pratiques et leurs projets ;
- plus généralement de participer aux différentes missions « d'animations » du syndicat : opérations de communication, suivis, études, etc...

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région Centre-Val-de-Loire sont susceptibles d'accorder une aide pour le fonctionnement du poste ;

Il est proposé au Conseil Syndical:

- d'approuver la création d'un poste de chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à recruter ledit chargé(e) de mission ;
- d'autoriser le Président à signer tout document utile relatif à l'embauche ;
- d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2018 ;
- **de faire une demande d'avenant au Contrat Territorial pour le renforcement de l'animation pour l'année 3 (2018) ;**
- de solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, de la Région Centre et de tout autre partenaire susceptible d'apporter son concours financier, concernant les frais de personnel ainsi que les dépenses de fonctionnement liées au poste.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

**- Mise en place du Règlement Intérieur de Sécurité (délibération n° 25/2017 présentée par Monsieur Bernard DUPERAT)**

Monsieur DUPERAT mentionne l'obligation de mettre en place un règlement intérieur de sécurité et précise via l'annexe jointe les différents articles notamment en matière :

- d'organisation du travail ;
- d'hygiène et de sécurité ;
- de règles de vie dans la collectivité ;
- de gestion du personnel ;
- de discipline ;
- de mise en œuvre du règlement.



**Projet de délibération n° 25/2017**

**Mise en place du Règlement Intérieur de Sécurité**

Le Président expose :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant la nécessité pour le SIVY de se doter d'une charte commune s'appliquant à l'ensemble du personnel précisant un certain nombre de règles, principes et dispositions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services de la Collectivité ;

Considérant que le projet de règlement intérieur a pour ambition, sur la base des dispositions encadrant l'activité du personnel de la collectivité, de faciliter l'application des prescriptions édictées par le statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment en matière :

- d'organisation du travail
- d'hygiène et de sécurité
- de règles de vie dans la collectivité
- de gestion du personnel
- de discipline
- de mise en œuvre du règlement

Vu l'avis du Comité Technique en date du 28 novembre 2016

Il est proposé au Conseil Syndical:

- d'adopter le règlement intérieur de sécurité dont l'annexe est jointe à la présente délibération ;
- de communiquer ce règlement à tout agent de la collectivité ;
- de donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

***La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.***

Monsieur BENOIT indique que le Règlement Intérieur sera lu par chacun des agents qui le signeront afin d'en faire reconnaître une traçabilité dans le cas d'un éventuel incident.



## RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE SÉCURITÉ

<b>Article 1</b>	Le présent document s'applique à tous les agents employés par la collectivité, quels que soient leur statut et leur temps de travail. Le règlement intérieur et les consignes de sécurité doivent être affichés dans tous les locaux de travail et diffusés auprès de l'ensemble des agents pour qu'ils en prennent réellement connaissance.
<b>Article 2</b>	L'autorité territoriale doit mettre en œuvre toutes les mesures de prévention appropriées pour assurer des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver la santé, l'intégrité physique et mentale des agents durant leur travail. Chaque agent doit veiller à sa propre sécurité, celle de ses collègues et celle du public.
<b>Article 3</b>	Si un agent ne respecte pas une consigne de sécurité, il pourra être sanctionné disciplinairement en fonction du refus.
<b>Article 4</b>	En plus de l'autorité territoriale et de l'encadrement, des acteurs formés participent à la prévention des risques professionnels. L'Assistant de Prévention est le référent interne de la collectivité en matière de prévention. Sa mission est d'assister et de conseiller l'autorité territoriale et les agents dans la mise en place d'une démarche de prévention visant à améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail. L'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) contrôle l'application des règles d'hygiène et de sécurité. Les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) contribuent également à la protection de la santé physique et mentale des agents.
<b>Article 5</b>	Tous les agents doivent obligatoirement porter des Équipements de Protection Individuelle (EPI) appropriés aux risques auxquels ils sont soumis pendant leur travail. Ces moyens de protection sont mis gratuitement à disposition par l'autorité territoriale, entretenus et changés dès que nécessaire. La protection minimum se compose d'une tenue de travail éventuellement complétée de gants, chaussures de sécurité... Les agents doivent prendre soin des outils de travail, les utiliser et les entretenir selon les règles imposées par le fabricant.
<b>Article 6</b>	Tous les locaux de travail doivent être rangés et maintenus en bon état de fonctionnement et de propreté satisfaisante. Les sanitaires doivent être maintenus dans un état constant de propreté et d'hygiène. Ce ne sont pas des lieux de stockage (produits chimiques, matériel...).
<b>Article 7</b>	Une formation pratique et appropriée en matière d'hygiène et de sécurité est organisée par l'autorité territoriale lors de l'entrée en fonctions des agents, en cas d'accident grave ou de maladie professionnelle et à la suite d'un changement de fonctions, de techniques, de matériels ou d'une transformation des locaux. Certaines activités nécessitent des autorisations ou habilitations délivrées par l'autorité territoriale au vu des aptitudes professionnelles, médicales et d'une formation spécifique.
<b>Article 8</b>	Afin d'améliorer les conditions de travail, la réglementation impose à l'autorité territoriale de mettre à disposition des agents différents registres (document unique, accidents de service...) afin de faire remonter les dysfonctionnements et d'assurer une traçabilité écrite.
<b>Article 9</b>	Si un agent a un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé ou s'il constate une défectuosité dans les systèmes de protection, il s'en retire et en avise immédiatement son supérieur hiérarchique. Ce droit de retrait doit être exercé selon une procédure stricte développée en annexe.
<b>Article 10</b>	En cas d'accident, après avoir alerté les secours appropriés, une déclaration immédiate doit être faite auprès de la collectivité, quelle que soit sa gravité.
<b>Article 11</b>	Chaque agent est tenu de se présenter à un examen médical au moment de l'embauche et aux visites médicales périodiques obligatoires. Certaines catégories d'agents, du fait de leurs fonctions, sont tenues d'être vaccinées.
<b>Article 12</b>	Il est interdit à tout agent d'introduire et de consommer des boissons alcoolisées ou de pénétrer en état d'ivresse dans les locaux et sur les lieux de travail.
<b>Article 13</b>	Il est interdit de fumer et de vapoter dans les locaux de travail et / ou accueillant du public, les véhicules de service. L'autorité territoriale peut aménager des zones fumeurs soit dans des locaux spécifiques, soit dans des espaces spécialement aménagés.
<b>Article 14</b>	Chaque agent doit respecter le code de la route. La conduite d'engins ou de véhicules ne peut se faire sans formations préalables (permis de conduire valide, formation à la conduite d'engins...) ni autorisation écrite.
<b>Article 15</b>	Aucun agent ne doit subir d'actes sexistes, de harcèlement sexuel ou d'agissements répétés de harcèlement moral. Tout auteur de ces faits fera l'objet de poursuites administratives et pénales.



- **Gratification PMSMP (délibération n° 26/2017 présentée par Monsieur Gilles BENOIT)**

**Projet de délibération sur table n° 26/2017**

**Gratification accueil PMSMP**

Le Président expose :

Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre accueille pour une durée de 3 semaines du 06 au 24 Novembre 2017, Madame Sarah EL MOUSSAOUI, en convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel ;

Ses principales missions étant :

- la découverte des activités de la cellule technique de la collectivité ;
- le soutien ponctuel aux missions techniques ;
- l'observation et la description hydromorphologique.

La convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation professionnel ne prévoyant aucune rémunération ni gratification. Toutefois, au regard de la qualité du travail accompli, je vous propose de lui verser une gratification d'un montant de 175,00 €.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter de verser une gratification d'un montant de 175,00 €.

**Le Comité Syndical décide à l'unanimité de revoir cette proposition à la hausse et de fixer le montant de la gratification à 200,00 €.**

Pour : 32

Contre : 0

Abstention(s) : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité par le Conseil Syndical.**

Sarah EL MOUSSAOUI se présente, indique avoir 24 ans vivant à Bourges ayant un Master Hydrogéologie et Transfert. Elle précise avoir effectué des stages dans le secteur privé et mentionne vouloir découvrir le secteur public. Elle précise qu'elle effectue le stage (en partenariat avec la Mission Locale) au sein du SIVY pour une durée de 3 semaines se terminant ce vendredi. Elle indique après avoir découvert les activités de la cellule animation de la collectivité, qu'elle travaille actuellement avec les chargés de missions un projet sur la Commune de Saint-Martin-d'Auxigny.

Monsieur DUTEIL (Commune de Saint-Martin-d'Auxigny) demande des précisions par rapport à l'abréviation utilisée : PMSMP et plus précisément le 1<sup>er</sup> P.

Madame SAINT-GENEST lui signifie que l'abréviation correspond à Période de Mise en Situation en Milieu Professionnelle(PMSMP).

Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) demande à ce que soit rehaussé le montant à 200,00 € (Demande qui motive une révision de la proposition préalable auprès du Conseil).

- **Point d'actualité (Messieurs Jérémie JOLIVET et Geoffrey VISI, Chargés de mission)**

Monsieur BENOIT laisse la parole à Messieurs JOLIVET et VISI pour la réalisation du point d'actualité du syndicat.

**Les actions Contrat Territorial**

Monsieur JOLIVET fait état de l'avancement des projets via le tableau de suivi vulgarisé du programme travaux Contrat Territorial 2017 ci-dessous :



année	N° d'act	Tronçon	Segt	Commune(s)	Rivière	Code action	Description sommaire de l'action inscrites à la DIG / C. Territorial	Uncaire /unité	Analyse et validité technique	Conversion	Prescrite	Degré de réalisation	Commentaire / évolution
1	25	141141	h	Victoron	Vèvre	NCT	Restauration profil : aménagement de talus	200m	J				Modification de l'intervention en 2017 - expémentation. Stade projet acte C. G. B. S. projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	26	141004	a	Sainte-Solange	Quartier	Q	Sauil-supplé-à-brève-chaie - à brève-chaie	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	27	141004	a1	Sainte-Solange	Quartier	ABP	Aménagement d'abreuvoirs	1	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	28	141004	d	Sainte-Solange	Quartier	R2	plantation	100m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	29	141004	d	Sainte-Solange	Quartier	ABP	Aménagement d'abreuvoirs	2	GV/J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	30	141004	e	Fontenay	Collin	Q	Plancheur-arrêté-le-terre-d'un-arrêté-le-terre	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	31	141004	e	Fontenay/Aubinges	Collin	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	32	141004	e2	Saint-Germain-du-Puy	Collin	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	33	141004	a	Saint-Germain-du-Puy	Collin	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	34	141004	g	Saint-Nicolas-de-Viviers	Langis	PULT	Aménagement de la chaise - aménagement d'un quai	200m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	35	141004	k	Saint-Nicolas-de-Viviers	Langis	R2	Plantation de la chaise - aménagement d'un quai	200m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	36	141004	f	Saint-Nicolas-de-Viviers	Langis	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	37	141004	e1	Pussy	Beaulieu	HK	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	50m	GV/J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	38	141004	b	Pussy/Bourges	Beaulieu	ABP	Aménagement d'abreuvoirs	3	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	39	141004	e	Bourges	Beaulieu	ABP	Aménagement d'abreuvoirs	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	40	141004	e	Bourges	Beaulieu	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	41	141004	d1	Saint-Joy-de-la-Grève	Montain	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	42	141004	a	Berry-Bovy	Annain	ABP	Aménagement d'abreuvoirs	3	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	43	141004	c	Berry-Bovy	Annain	R2	Plantation	3	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	44	141004	b c d	Berry-Bovy	Annain	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	150m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	45	141004	d	Saint-Eloy-de-Vey	Vendanges	R2	Plantation	250m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	46	141004	a	Gen	ru de Gen	PULT	Restauration du profil	700m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	47	141004	e	Gen	ru de Gen	R2	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	700m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	48	141004	c	Avord/Farges	Vèvre	R2	Plantation	920m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	49	141004	d	Avord/Farges	Vèvre	R2	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	400m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	50	141004	d	Avord/Farges	Vèvre	PULT	Restauration du profil de la chaise	100m	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	51	141004	f	Avord	Vèvre	Q	Aménagement d'abreuvoirs	1	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	52	141004	f	Avord/Farges	Vèvre	R2	Plantation	250m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	53	141004	f	Farges/Vivigny	Vèvre	R2	Plantation	400m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	54	141004	c	Saint-Germain-du-Puy	Vèvre	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	1	GV				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	55	141004	b	Berry-Bovy/Marmagne	Vèvre	R2	Plantation de la chaise	300m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	56	141004	b	Berry-Bovy/Marmagne	Vèvre	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	300m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	57	141004	c	Marmagne/Berry-Bovy	Vèvre	R2	Plantation	250m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	58	141004	c	Berry-Bovy/Marmagne	Vèvre	Q	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	250m	J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018
	59	141004	f	Marmagne/Berry-Bovy	Vèvre	R2	Restauration de la chaise - aménagement d'un quai	150m	VP>J				Projet à réviser/analyser. Réponses à 2018

2 (2017)

Activé	Non réalisé / en cours	Vérité mise en doute	Non réalisé	Non viable	J : Jérôme / GV : Geoffrey V / VP : Vincent P	Opérateurs techniques associés
--------	------------------------	----------------------	-------------	------------	---	--------------------------------



L'estimation du degré de réalisation « à l'action » s'établirait à environ 50% de réalisation pour l'année 2017, chaque action faisant l'objet d'une analyse diagnostic par rapport au prévisionnel, plusieurs éléments ont provoqués la non intervention :

- le refus catégorique que le syndicat intervienne (environ 2 actions) ;
- l'abandon de l'intervention car non adapté au contexte : changement d'occupation des sols et d'usages du milieu, évolution du milieu... (élevage, environ 2 actions) ;
- l'élaboration de l'intervention par les agents mais la non signature de la convention par le propriétaire et/ou l'usager, une problématique de mise en œuvre dans les délais favorable au milieu (environ 5 actions) ;
- des conventions non envoyées, les agents ayant estimés un besoin d'échange plus important avec les propriétaires (3 actions) ;
- un degré de technicité plus important que celui envisagé par le bureau d'étude (1 action) ;
- un plan de charge trop serré pour l'équipe technique incomplète (5 à 6 actions).

Monsieur JOLIVET indique que les actions les plus ambitieuses ont néanmoins été réalisées, que si on se réfère aux indicateurs de réalisations/ml, le syndicat tient globalement ses objectifs. Il rappelle également que le programme est construit selon une courbe et un nombre d'actions plus élevé en années 2 et 3 qu'en années 4 et 5 qui seront alors également dédiées à lisser le nombre d'interventions à l'échelle des 5 années de programme.

Monsieur JOLIVET indique les statistiques des réalisations des actions du Contrat Territorial pour l'année 2 :

## **LES ACTIONS « CONTRAT TERRITORIAL » (PRÉVISION ANNUELLE)**

**Statistiques des réalisations** (chiffres à préciser dans le rapport d'activité de 2017)

**33 actions prévues en 2017 :**

- **16 interventions développées et réalisées d'ici fin 2017 (48%)**
- **7 actions possibles mais reportées (temps, moyens, réorganisation...) (21%)**
- **6 actions possibles mais sans signature de convention (18%)**
- **4 interventions écartées - non acceptation / impossibilité technique (12%)**

**En terme d'objectifs de restauration Contrat Territorial, année 2 « 2017 » :**

Type d'action	Linéaire / quantité prévu	Linéaire réalisé
Restauration morphologique	1 260m	1 300m
Plantation	4440m	1 900m actif + 820m passif
Reconversion peupliers	550m	500m (engagé pour 950m)
Frayère restaurée	50m	90m
embâcles	1 50m	> 1 50m <sup>3</sup>
Clôtures	550m	700m
Abreuvoirs/gués	10	4
Continuité petit ouvrage	10	3

**En terme de financement, prévision : 76% du financement prévisionnel = utilisé**

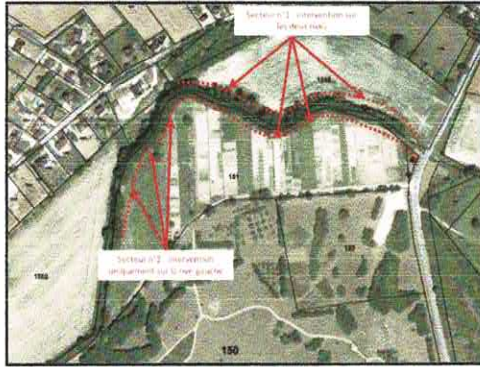
### **Actions Restauration de l'Yèvre à Avord / Farges-en-Septaine**

Monsieur VISI mentionne les travaux de restauration de l'Yèvre à Avord et Farges-en-Septaine : il rappelle le contexte communal avec une participation/implication remarquable des Communes et précise l'objectif des travaux de renaturation du cours d'eau.



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Actions 48-50 : Restauration de l'Yèvre à Avord/Farges



Rivière : Yèvre (environ 16km de la source)

Propriétés : communales

Linéaire d'intervention : 550m

#### Description sommaire :

Parc communal et marais/jardins rive gauche (aire captage AEP), exploitation agricole rive droite.

Cours d'eau intermittent, recalibré et curé (sur-approfondie), contexte pédologique particulièrement « perméable », amplifié par le retrait de la couche « d'armure » du lit, 134 peupliers plantés sur un merlon du curage, largeur du lit « sur-léargir » de 5 à 6 mètres.

**Fonctionnement** : incapacité à s'ajuster, à concentrer ses écoulements, à dissiper son énergie, à développer une vie biologique cohérente (absence du support)...

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Actions 48-50 : Restauration de l'Yèvre à Avord/Farges



Il indique le montant total du marché d'un montant de 122 400,48 € TTC avec quelques devis complémentaires comme par exemple l'évacuation et le régalage de la terre.

Monsieur ACOLAS (Commune d'Avord) indique que la municipalité est très satisfaite de l'intervention, que les travaux se sont bien déroulés et que maintenant ils attendent de voir d'ici 2-3 ans afin de voir l'évolution de la végétation.

Monsieur POLICARD (Commune de Farges-en-Septaine) précise de se rendre sur place pour voir l'ampleur des travaux et stipule que le rendu est vraiment impressionnant. Il reproche qu'esthétiquement c'est assez choquant au premier abord et mentionne le profil pentu du lit majeur emboîté par rapport à la plaine.

Monsieur JOLIVET répond que le couvert végétal réduira cette impression, il précise que les partenaires ont actés un suivi spécifique lié à la végétation sur les 2 années à venir environ, par



rapport notamment à la reprise du semis et des plants, mais également par rapport aux invasives en évoquant l'Ambroisie particulièrement présente sur les secteurs d'Avord et Gron.

Monsieur POLICARD confirme qu'une pousse importante d'Ambroisie est à prévoir sur les sites en 2018, qui s'amointrira ensuite avec la fauche et la concurrence.

Monsieur ACOLAS évoque sa crainte de voir l'Ambroisie s'étendre malgré tout.

Monsieur VISI mentionne maintenant les travaux de restauration de l'Yèvre à Gron : il précise une participation/implication remarquable des propriétaires. Il stipule également un montant du marché d'environ de 105 000,00 € TTC avec quelques devis complémentaires comme par exemple drains et matériaux.

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Actions 46/47 : Restauration de l'Yèvre à Gron



Rivière : Yèvre (environ 1km de la source)

Propriétés : privés

Linéaire d'intervention : 650m

#### Description sommaire :

Exploitation agricole rives gauche et droite

Cours d'eau permanent, déplacé, recalibré et curé (sur-approfondie), retrait de la couche « d'armure » du lit, morphologique du lit en trapèze, sur-élargit, berge sub-verticale, écoulement peu diversifiés et envasement du lit > problématique de fonctionnement des drains...

**Fonctionnement** : l'approfondissement sur-connect l'écoulement superficiel à la nappe, faible capacité à s'ajuster et à concentrer ses écoulements, à développer une vie biologique cohérente (absence du support), la rectification augmente les vitesses d'écoulement en hautes eaux...

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

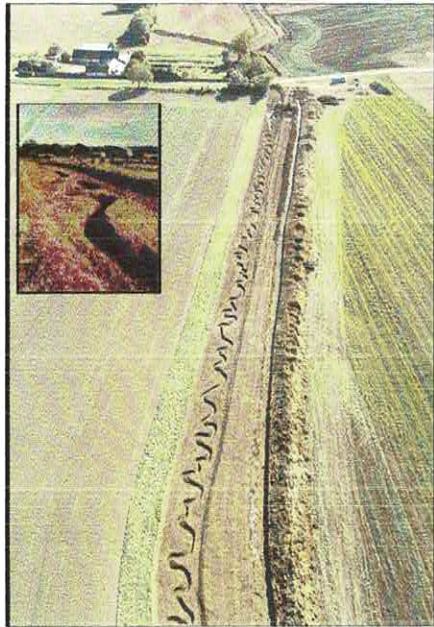
### Actions 46/47 : Restauration de l'Yèvre à Gron





## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Actions 46/47 : Restauration de l'Yèvre à Gron



Suite

- Plantations d'arbres et arbustes
  - Accompagnement du syndicat sur le suivi n+1, n+2...
- Campagnes d'analyses 2018, 2019...

Monsieur VISI précise que pour les deux chantiers, la dernière phase « plantations » se déroulera durant le mois de décembre. Il précise que l'entreprise ayant le marché est Millet et Fils (Vierzon).

Madame RASSION (Commune de la Chapelle-Saint-Ursin) demande où les plants seront plantés.

Monsieur VISI mentionne la plantation sur la plaine alluviale nouvellement constituée :

- pour limiter les effondrements de berges ;
- pour permettre l'entretien par l'agriculteur de sa bande enherbée.

Monsieur VISI stipule également l'implication et le professionnalisme des deux entreprises Bongard Bazot et Fils (Nièvre) et Chognot TP (Charente Maritime) pour la réalisation des travaux.

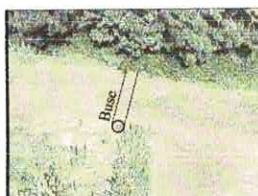
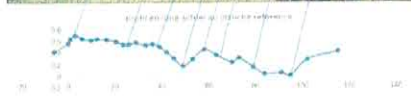
Monsieur JOLIVET répète les discussions avec les financeurs pour un suivi de ces deux projets.

Monsieur BENOIT mentionne que Monsieur VISI interviendra à Tours pour un séminaire afin d'échanger sur le projet (rappel site de démonstration retenu à Gron).

Monsieur JOLIVET fait état des travaux de restauration d'une frayère à brochet sur la Commune de Fussy et indique qu'ils se sont terminés aujourd'hui. Il précise le coût des travaux de 9 370,80 € avec la mise en place d'une passerelle remplaçant l'ouvrage busé.

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Action 37 : Restauration d'une frayère à Brochet à Fussy





Monsieur VISI indique les travaux sur le pont de la plaque à Gron et précise que l'ouvrage busé en amont avec un effet seuil provoqué un envasement et des embâcles générant un frein à l'écoulement. Il rappelle que la commission MAPA a choisi la pile de pont qui supportera le poids des engins agricoles sans aucun problème.

### POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

**Actions restauration continuité : Pont de la plaque (Gron)**

**Action 57, 43,28, ... : plantation (à venir) – Bons de commandes : 680 plants au 21/11**

Monsieur OZON (Commune de Saint-Palais) demande le coût des travaux pour la mise en place de ce pont.

Monsieur VISI indique le montant de 18 120 € TTC.

Monsieur BENOIT félicite toute l'équipe pour son implication dans le cadre de ces travaux et du temps associé par chacun depuis plusieurs mois.

Monsieur JOLIVET indique que l'action reconversion d'alignement de peupliers à Berry-Bouy est reportée à l'année prochaine (juin-juillet 2018) et que ce mardi était organisée une réunion avec la Commune et le SIVY pour analyser les différents devis et convenir de l'attribution.

Concernant l'opération ponctuelle de restauration et d'amélioration des milieux aquatiques sur la Commune de Rians, Monsieur JOLIVET précise que les travaux réalisés par l'entreprise Chognot TP pour un montant total TTC de 5 022,44 € se sont bien déroulés avec une réserve pour la remise en état, réglé par la suite.

### POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

**Action 59 : Reconversion alignement de peupliers (Berry-Bouy)**

93 peupliers - Consultation en septembre/octobre, procédure de décision d'attribution en cours (travaux repoussés à juin 2018). Environ 20.000 euros ttc la coupe, évacuation etc... rente : 10 €/T

**Intervention « hors Contrat Territorial », confortement de berge « génie écologique » à Rians**

Coût : 5022,44 euros ttc (100% SIVY)



Monsieur DESROCHES (Commune de RIANs) mentionne que tout « est vert » par rapport au semis de la banquette.

Monsieur JOLIVET réalise un point sur les différents volets : études, suivi, communication :


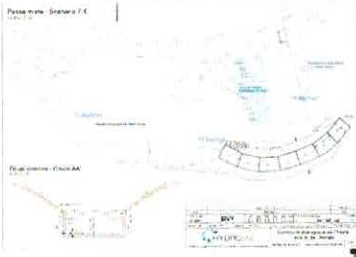
## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### Les études

- **« continuité » Yèvre aval**
- Réunion de COPIL le 2 octobre, validation CR et réception phases 5 et 6 le 13.nov
- Décisions de développement des scénarios :

**Validation politique financière du SIVY vis-à-vis des travaux « continuité ouvrages »**

- Abattoir : Dérasement et Passe à Fentes
- Moulin de la ville : Dérasement
- Dournon : Rivière de contournement
- Bablou : Passe à rugosité (ajustement)
- Chancenay : Dérasement
- Crécy : Non affermissement
- Laiterie : Dérasement
- Annain : Pré-barrages



- **Etude « continuité » Yèvre médian**

**Réunion à venir avec les financeurs pour aborder le cahier des charges de l'étude**  
St-Doulchard / Bourges / St-Germain-P / Osmoy / Savigny-en-S (le 30 nov)

- **Etude Bilan « CT Barangeon »**
- Relance d'une procédure simplifiée jusqu'au 22 sept : infructuosité,
- Evolution légère du cahier des charges en nov relance d'une consultation en déc,
- Prévision d'une publicité BOAMP courant décembre,

Monsieur BLIAUT (Commune de Mehun-sur-Yèvre) demande confirmation au sujet de l'obligation d'acceptation du propriétaire pour mettre en œuvre un projet scénarisé par le bureau d'étude qui ne lui convient pas.

Monsieur BENOIT répond que conformément aux explications préliminaires, l'accord des propriétaires est toujours obligatoire aux projets du SIVY.

Monsieur JOLIVET complète en indiquant que les affermissements de tranches et choix de scénarios relèvent de décisions prises par le comité de pilotage qui suit l'étude, certaines décisions vont effectivement à l'encontre des souhaits des propriétaires qui ont été exposés auprès du comité de suivi.

Ainsi, la tendance générale allant vers le scénario le plus ambitieux du dérasement pour la suite de l'étude, il est probable que certains projets ne soient pas mis en œuvre ou ne soit développé qu'ultérieurement à cette étude ou les esquisses et plans de masses pourront être repris.

Monsieur ROMAIN (Commune de Villequiers) demande à ce que soit expliqué les notions de dérasement / arasement.

Monsieur JOLIVET répond qu'il s'agit de la chute (hydraulique) qui est supprimée en totalité (dérasement) ou seulement partiellement auquel cas il s'agit alors d'un arasement.

Monsieur BLIAUT exprime son étonnement quant à la réalisation d'études qui s'orientent vers des solutions allant à l'encontre des souhaits des propriétaires. Il expose également la problématique qu'engendre un scénario dérasement qui remettrait en cause d'autres ouvrages liés à un règlement d'eau, c'est par exemple le cas avec le barrage de la laiterie et l'alimentation du Canal de Berry dont le syndicat et le Département portent le projet de « Canal à Vélo ».

Monsieur JOLIVET précise que certains scénarios peuvent surprendre mais que c'est aussi au syndicat d'anticiper sur les usages possibles des cours d'eau du bassin avec les perspectives de diminutions des débits liés aux évolutions du climat, les projections annonçant une diminution de 30% des débits pour 2050. Egalement l'état de dégradation d'ouvrages et les difficultés qu'ont les gestionnaires à les maintenir en état est un élément pour définir le maintien ou non d'un ouvrage.

Monsieur DUPERAT conclut en précisant que la problématique d'alimentation est étudiée par le Syndicat et réfléchit dans le cadre du projet canal à vélo, qu'il est, par exemple, dorénavant admis que des tronçons devront être mis en valeur sans alimentation.



## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### • Suivi prochainement mis en œuvre (à partir de début 2018)

- Suivi frayère : brochet et truite à déterminer en hiver et printemps 2018
- Suivi site de démonstration à Gron (analyses physico-chimiques [SIVY], morphologiques [SIVY-AFB], et biologiques [AFB-DREAL]) + éventuellement suivi spécifique nitrate sur l'Yèvre à Avord
- Intervention GV en Avril 2018 à Tours (suite à une demande de l'AFB) - Séminaire national « site de démonstration », Projet de Gron

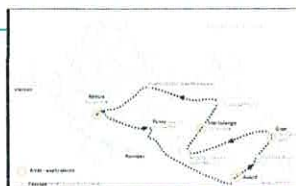
### • Action « communication » - visites d'octobre

#### 52 personnes sur les 3 jours :

- ✓ 0 Président de CC,
- ✓ 2 maires,
- ✓ 26 délégués (21 communes),
- ✓ 19 représentants entités techniques (syndicats, Pays de Bourges, SAGE, DDT...)
- ✓ 3 associations (5 pers) (AMB, PMB, Amis des moulins)

Réflexion formulée avec les financeurs sur les actions « COM » 2018/2019 :

- Artiste esquisses interventions 2018 > Panneaux pédagogiques fixes 2019
- Réalisation d'une exposition itinérante (ou non)
- Organisation d'un rassemblement sur la restauration des cours d'eau
- Reportage vidéo 2018 à 2020
- Livret d'information
- ...



Monsieur BENOIT remercie les élus pour leur participation et implication au cours de ces journées.

Monsieur JOLIVET complète en indiquant réfléchir avec élus et partenaires sur les animations à organiser en 2018, sachant que des demandes de renouvellement de journées visites ont été formulés par plusieurs élus, que l'organisation de ces journées a été chronophage dans une période peu propice en terme de disponibilité pour l'équipe, et qu'il est intéressant de varier les animations à destination de publics différents.

Monsieur JOLIVET fait un bilan du comité de pilotage « restreint » du 17 Octobre 2017 (SIVY/financeurs/DDT) :

## POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

### • Comité de Pilotage « restreint » du 17 octobre 2017 (SIVY / financeurs / DDT) :

Les principales informations et décisions à retenir des discussions avec financeurs :

- Permanence d'un budget associé aux embâcles en 2018 (environ 10.000 euros)
- Ajustements des opérations ABR/FRB/CLO n- à prévoir à partir de 2019
- Mise en place d'un suivi (budget) « végétation » n+ des actions Gron et Avord
- Réflexion sur les bandes enherbées et mises à jours des linéaires cours d'eau qui découlent des opérations « lits emboîtés »
- Proposition d'évolutions des cahiers des charges « étude ouvrages hydrauliques » à venir
- Acte des opérations prévues en 2018 et nécessité d'intervenir sur les ouvrages départementaux (non prévu au CT)
- Acte thématique du stage 2018 (intervention 2019 en tête de bassin du Moulon / St-Palais)
- Renforcement de la cellule animation, discussion sur la possibilité d'aide de la Région
- Accord sur les interventions à repousser de 2017 à 2018
- Discussion sur le volet « Communication »

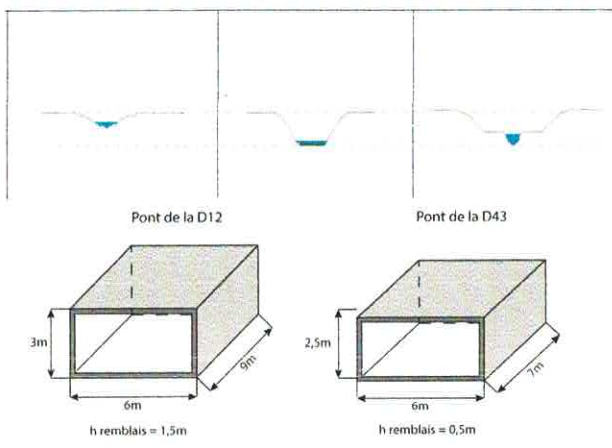


## Stages

Monsieur JOLIVET mentionne le stage sur le projet à Gron/Baugy, signale que des discussions ont actuellement lieu avec la voirie département au sujet des ouvrages d'art et indique que Monsieur VISI reviendra prochainement vers les Communes pour fixer une réunion :

### POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE (STAGES)

#### Projet Gron/Baugy (2018) : phase de concertation et prochaines étapes

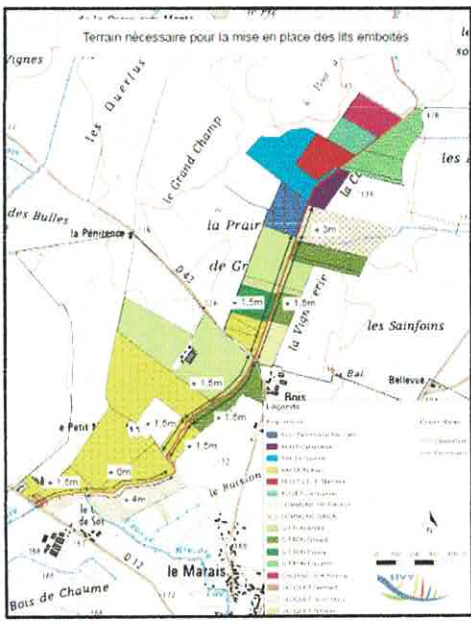


The diagrams show two bridge structures. The first is for 'Pont de la D12', with a width of 6m and a height of 3m. The second is for 'Pont de la D43', with a width of 6m and a height of 2.5m. Below each diagram, the required embankment height is specified: 'h remblais = 1,5m' for the D12 bridge and 'h remblais = 0,5m' for the D43 bridge.

Discussions avec le Conseil Départemental du Cher à propos des ouvrages « Départementaux »

Présentation du projet aux acteurs financiers et institutionnels (semaine du 16 octobre)

Organisation d'une nouvelle réunion projet au cours du mois de novembre



The map shows the project area around Gron/Baugy, with various zones color-coded. A legend on the right side of the map lists different types of terrain and infrastructure, such as 'Terrain nécessaire pour la mise en place des lits emboîtés', 'Région de protection', 'Région de danger', 'Région de surveillance', 'Région de vigilance', 'Région de pré-alerte', 'Région d'alerte', 'Région de pré-évacuation', 'Région d'évacuation', 'Région de pré-accueil', 'Région d'accueil', 'Région de pré-accueil', 'Région d'accueil', 'Région de pré-accueil', 'Région d'accueil'. The map also shows the 'le Marais' area and the 'le Grand Champ' area.

Monsieur JOLIVET indique qu'une réunion de restitution sera prochainement programmée par rapport au stage étude diagnostic inondations, à Vierzon ; puis une réunion généraliste certainement en janvier réunissant l'ensemble des acteurs, communes et associations :

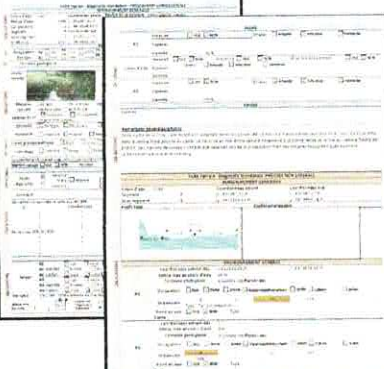

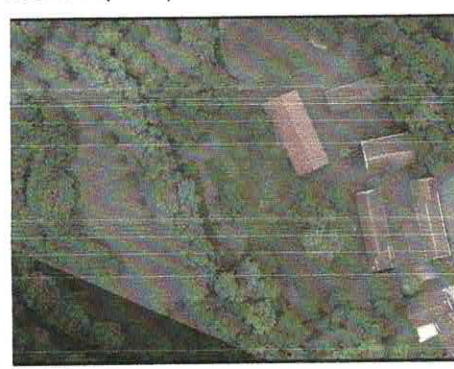
### POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE (STAGES)

#### Stage (Vincent STUBBE) : Etude diagnostic inondations / événements de juin 2016

- Elaboration d'un outil de diagnostic des risques inondations « fiches de prospections »
- Rapport d'étude sur les inondations de juin 2016 (72.p)
- Près de 40km de prospections, plusieurs dizaines de fiches diagnostic (9 secteurs / 41 sous-secteurs)
- Développement final « incomplet », à finir au cours de l'automne
- Préparation d'une réunion de restitution (oct/nov)

Réunion commune de Vierzon, le 11 déc. 2017 / Réunion de restitution en déc/janvier

Réunion spécifique « communes du bassin de l'Yèvre » à fixer en 2018 pour expliquer l'outil



The software interface shows a detailed view of a flood risk assessment tool, including a map, a list of sectors, and a table of results. The table has columns for 'Secteur', 'Type de zone', 'Niveau de risque', and 'Statut'. The 'Statut' column shows various colors and symbols representing different risk levels.



## Prévention Inondations

Monsieur JOLIVET précise que le SIVY souhaite développer le volet Prévention des Inondations avec Monsieur TELLIEZ :

### POINT SUR L'ACTUALITÉ TECHNIQUE

#### ➤ Volet « PI »

- Envoi un courrier aux communes pour adhérer à Vigicrue flash APIC (Information pluies intenses à l'échelle des communes), communes des bassins du Mouloin et du Barangeon – Demande d'adhésion en parallèle du SIVY
- Budgétisation Echelles limnométriques pour 2018 + géomètre, rapprochement de la DREAL Centre
- Discussion le 30. nov avec les partenaires financiers pour intégrer le volet (Inondation) aux études continuité / ouvrages hydrauliques
- Rapprochement SAGE Yèvre-Auron > Etude zones d'expansion des inondations



## GEMAPI

Monsieur JOLIVET précise à compter du 01 Janvier 2018 le passage du SIVY en Syndicat Mixte et indique attendre de la Préfecture une note pour le protocole et la représentativité du SIVY à partir du 01 Janvier 2018.

Il mentionne également l'envoi d'un courrier/dossier aux Présidents des 7 communautés de communes et de l'agglomération de Bourges informant de la mise en œuvre de la GEMAPI au 01 Janvier 2018.

### POINT SUR L'ACTUALITÉ ADMINISTRATIVE

#### ➤ GEMAPI

**Passage du SIVY en syndicat mixte au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

**Protocole et représentativité du SIVY à partir du 1<sup>er</sup> janvier :**

**En attente d'une note de la Préfecture...**

#### Envoi d'un dossier aux Président(e)s EPCI FP du territoire :

- **Courrier du Président**
- **Cartographie de situation**
- **Cotisation prévisionnelle 2018 (sous réserve des votes)**
- **Liste des élus délégués par commune de l'EPCI FP**
- **SIVY-INFO depuis 2015**
- **Note sur la GEMAPI, ce que le SIVY fait**

**/ ce que le SIVY ne fait pas**

Intervention SIVY FNCCR (Clermont-Fd), le 19 oct





Monsieur JOLIVET termine par le point sur la ressource et l'agenda en bref.

## POINT SUR LA RESSOURCE EN EAU

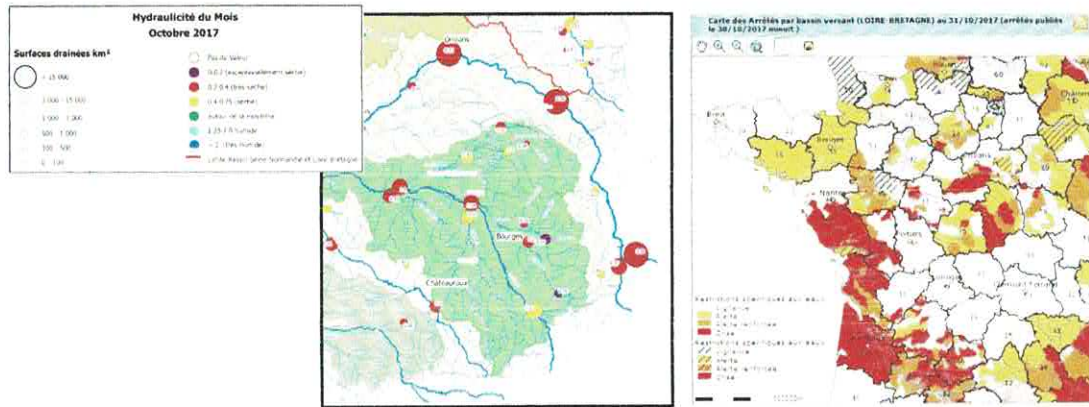
Après un mois de septembre très humide, le mois d'octobre a été peu arrosé.

La lame d'eau mensuelle agrégée sur la région atteint 25,6 mm et accuse un déficit de 64 %.

Ce cumul régional se classe au 7<sup>e</sup> rang des valeurs les plus faibles d'un mois d'octobre depuis 1959.

Tous les départements sont touchés par cette sécheresse avec un déficit de 63 % sur le Cher.

L'année hydrologique se poursuit avec un déficit moyen du cumul des précipitations de 23%.





**Le prochain Conseil Syndical se déroulera en Janvier 2018.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h15 suivi d'une collation.

**Le Président du SIVY**



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA VALLEE D'YEVRE  
Siège : Mairie de BOURGES**

**Monsieur Gilles BENOIT**

Acte déposé à la  
Préfecture du Cher, le

05 DEC. 2017

